



PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 08 juin 2015

L'an deux-mil-quinze, le 8 du mois de juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, BESNARD Christelle, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, DEMION Pierre-Yves, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, HERMENIER Stéphane, MARTEAU Josette, BARILLÉ Christian, DOUBLARD Isabelle, BARREAU Bruno, COLLARD Cynthia.

Absent(s) excusé(é-s) : Néant

Absent(s) : Néant

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/04/2015

Le procès-verbal est approuvé sans observation.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur BAUDOUIN Noël est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES GENERALES

1. Rétrocession et remboursement d'une concession de cimetière ;

JEUNESSE

2. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Année 2015 ;

URBANISME

3. Dénomination d'une voie communale ;
4. Achat de terrain ;
5. Vente d'une partie de chemin rural ;
6. Echange de chemin rural avec un chemin privé ;
7. Instruction des droits du sol – convention de mise en place du service instructeur du Grand Saumurois ;

FINANCES LOCALES

8. Taux de la taxe d'aménagement ;
9. Cantine – tarifs rentrée 2015/2016 ;
10. Accueil Péricolaire – tarifs rentrée 2015/2016 ;
11. Subvention à l'école du sacré cœur pour le voyage des élèves du cycle III ;

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

12. Création de comités consultatifs ;

QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales ;
- ...

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- Théâtre – tarifs 2015, en point 12
- Ecoles privées - prise en charge par la Commune des dépenses de fonctionnement de l'année 2014, en point 13
- Souscription au service « pôle marchés publics » en dernier point 15.

Le conseil municipal accepte ces ajouts.

DCM N° 2015-06-040 - Cimetière - rétrocession et remboursement d'une concession acquise par Madame et Monsieur ROUCHER Monique et Jean

Monsieur Noël BAUDOUIN fait part au conseil de la situation. Madame et Monsieur ROUCHER Monique et Jean ont fait une demande, auprès des services de la Mairie, de la rétrocession et du remboursement de la concession n° 762 à l'ancien cimetière, acquise le 15/12/2008.

Cette concession étant libre de tout corps et monument, il apparaît justifié que la Commune de Vivy accepte cette rétrocession et rembourse à Madame et Monsieur ROUCHER Monique et Jean le prix de la concession soit 91,47 euros.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession à la Commune de Vivy, par Madame et Monsieur ROUCHER Monique et Jean, de la concession n° 762 à l'ancien cimetière.
- **AUTORISE** le remboursement à Madame et Monsieur ROUCHER Monique et Jean pour un montant de 91,47 euros ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire, et aux adjoints, pour signer toutes pièces et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-06-041 - Contrat Enfance Jeunesse – Avenant année 2015

Madame le Maire rappelle l'objet de cette convention, que « dans le cadre de la politique menée envers la jeunesse, les deux communes se sont réunies pour mettre en place des actions en commun. Ces actions sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire à travers le Contrat Enfance Jeunesse via la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. C'est l'Association Familles Rurales de Neuillé qui porte ce projet et à qui les communes versent les subventions pour le fonctionnement des actions. Pour simplifier les procédures, la CAF verse l'intégralité de sa participation à la commune porteuse du projet, soit la commune de Neuillé. Celle-ci, reverse à la commune de Vivy la part qui lui revient après mise en accord des deux parties. »

Afin d'actualiser les montants des besoins prévisionnels et de la participation financière des communes, il est nécessaire de procéder à un avenant 2015 de ladite convention.

Pour l'année 2015, le besoin prévisionnel de l'AFR s'élève à 71 850€ hors charges supplétives

- Vivy, 2542 habitants soit 71.67% soit 51 495€
- Neuillé, 1 005 habitants soit 28.33% soit 20 355€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **APPROUVE** ledit avenant 2015 ;
2. **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cet avenant.

DCM N° 2015-06-042 - dénomination de voie

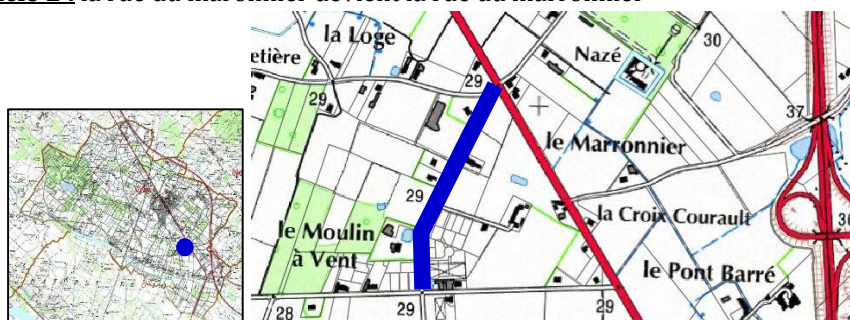
Dans la continuation de l'opération de dénomination des voies, il est proposé au conseil la dénomination suivante :

Article 1er :

Dénomination	Référence voirie	Début de voie	Fin de voie
Route de Bois Saint Marc	RD N°129	-sur Vivy : VC 103 -sur Neuillé : le bourg	-sur Vivy : limite communale Vivy/Neuillé -sur Neuillé : RD 767



Monsieur BAUDOUIN précise qu'il y a une faute d'orthographe dans la 4^{ème} tranche concernant la rue du maronnier qui, en réalité, s'écrit « marronnier ».

Article 2 : la rue du maronnier devient la rue du marronnier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente dénomination de voie
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-06-043 - Achat de terrain

Madame le Maire fait part des différentes phases d'accord du prix qui a été négocié de 13.50 € HT à 7 € HT le m². Madame le Maire précise qu'une entreprise est intéressée pour s'y implanter. Dans cette éventualité, elle occuperait environ 5 000 m². Des frais d'aménagement seront à prévoir. Considérant l'intérêt d'acquérir les parcelles cadastrées ZB n°0210 et ZB n°0213. Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'achat au m² de 7 euros HT pour les terrains cadastrés ZB n°0210 et ZB n°0213.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat des terrains cadastrés ZB n°0210 et ZB n°0213
- **FIXE** le prix au m² des terrains susnommés à 7 euros HT
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-06-046 - instruction des droits du sol – mise en place du service instructeur de Grand Saumurois.

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU précise que la loi ALUR supprime la mise à disposition des services de l'État pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comptent plus de 10 000 habitants.

Il reviendra donc au Maire, autorité compétente pour délivrer les actes au nom de la commune, faisant partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants de charger ses services de l'instruction des actes d'urbanisme ou d'en charger les services d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités à savoir le Syndicat Mixte du Grand Saumurois dans le présent cas.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition des services du Grand Saumurois pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol a été élaborée. Sa signature par le Maire conditionne l'adhésion de la commune. Les tarifs sont présentés à l'assemblée notamment les frais d'inscription annuels à 0.50 € par habitant (population DGF) soit une dépense prévisionnelle de 1 288€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des services du grand saumurois s'agissant de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer cette convention et tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-06-047 - modification du taux de la taxe d'aménagement

Considérant la nécessité de palier à l'augmentation des dépenses de fonctionnement suite à la mise en place de la mise à disposition des services, des simulations de modulation du taux de la taxe d'aménagement sont présentées. Il est proposé au conseil municipal d'augmenter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier le taux de la taxe d'aménagement qui sera de **2,5 %** pour la part communale à compter du 01/01/2016.
- **PRECISE** que la présente délibération sera :
 - transmise aux services de l'Etat concernés
 - transmise au Syndicat Mixte du Grand Saumurois
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-06-048 - Cantine – tarifs rentrée 2015/2016.

Madame Sylvie PRATS rappelle les tarifs 2014/2015 actuellement en vigueur :

- Enfants : 3,60 euros
- Professeurs : 5,80 euros

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs d'un repas à la cantine pour la rentrée scolaire 2015/2016 à compter du 01/09/2015 comme suit :
 - **Enfants : 3,70 euros**
 - **Professeurs : 6,00 euros**
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-06-049 - Accueil Périscolaire – tarifs rentrée 2015/2016.

Madame Sylvie PRATS rappelle les tarifs 2014/2015 actuellement en vigueur :

- Quotient familial inférieur à 500 euros : 0,75 € la demi-heure.
- Quotient familial supérieur ou égal à 500 euros : 0,80 € la demi-heure.

Madame le Maire informe que la modulation des tarifs se fera sur présentation d'une attestation de la CAF justifiant le niveau du quotient familial.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs de l'accueil périscolaire pour la rentrée 2015/2016 à compter du 01/09/2015 comme suit :
 - **Quotient familial inférieur à 500 euros : 0,80 € la demi-heure.**
 - **Quotient familial supérieur ou égal à 500 euros : 0,85 € la demi-heure.**
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-06-050 - Subvention à l'école privée du Sacré Cœur pour le voyage cycle III

Madame le Maire donne lecture du courrier du chef d'établissement Madame Cécilia TULSANE en date du 22/05/2015 demandant une aide financière à hauteur de 20 euros par élève à raison de 42 élèves, soit une subvention totale de 840 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **OCTROIE** une subvention de 840 euros à l'école privée du Sacré Cœur de Vivy pour le voyage du cycle III.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-06-051 - Théâtre - tarifs 2015

Madame Anne HOTTON rappelle que la pièce de théâtre « MON DEVOS A MOI » aura lieu le samedi 24 octobre 2015 à 20h30 à l'espace de loisirs des Bassauges.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité ADOPTE les tarifs suivants :

- 1 entrée adulte : 12 euros
- 1 entrée jeune de 10 à 17 ans : 6 euros
- 1 entrée enfant de moins de 10 ans : gratuit

DCM N° 2015-06-052 - Ecole privée sous contrat - prise en charge par la Commune des dépenses de fonctionnement.

- Vu La circulaire n° 2012-025 du 12 février 2012,
- Vu le contrat d'association conclu entre l'État et l'école primaire privée mixte « Sacré Cœur » du 06/01/2005,

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités de calcul de la prise en charge par la Commune des dépenses de fonctionnement 2014 de l'école primaire privée du « Sacré Cœur » à Vivy.

Les coûts de fonctionnement de l'école publique la Vétusienne sont estimés à

- 261,19 € pour un élève de classe d'élémentaire
- 786,78 € pour un élève de classe maternelle

Soit une subvention pour l'école privée de

- 79 élèves d'élémentaire x 261,19 € = 20 634,01 €
- 53 de maternelle x 786,78 € = 41 699,34 €

Soit un total de 62 333,35 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** de prendre en charge la somme de 62 333,35 € de dépenses de fonctionnement au profit de l'école primaire privée du « Sacré Cœur » à Vivy,
- **DECIDE** de verser cette prise en charge trimestriellement,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2015-06-053 - création de comités consultatifs

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est juridiquement plus sûr de supprimer les groupes de travail précédemment créés et de les remplacer par des comités consultatifs sur le fondement de l'article L2143-2 du CGCT, avec la même composition. Des précisions sont apportées sur la composition et le rôle desdits comités consultatifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 1 vote contre, 1 abstention et 17 votes pour,

Article 1 : ANNULE ET REMPLACE la délibération N°2015-01-017 du 26/01/2015.

Article 2 : DECIDE de créer les comités consultatifs suivants :

Comité consultatif sur le Conseil des jeunes	
Membres municipaux	1. PRATS Sylvie 2. SABIN Sophie 3. FRAYSSINES Marjorie 4. BROISIER Sylvia 5. BARREAU Bruno 6. COLLARD Cynthia
Membres associés	1. SIMON Julie 2. VIOLLEAU Clémence
Comité consultatif sur le parcours santé	
Membres municipaux	1. HOTTON Anne 2. NAUDIN Thierry 3. BESNARD Christelle 4. HERMENIER Stéphane 5. MARTEAU Josette
Membres associés	1. 1 membre de l'ACL
Comité consultatif sur Vivy 2	
Membres municipaux	1. BERTRAND Béatrice 2. BOURDIN Jean-Pierre 3. DEMION Pierre-Yves 4. POT Ludovic 5. BROISIER Sylvia 6. BARILLÉ Christian
Membres associés	1. LPO 2. PNR 3. TPPL 4. Conseil Départemental 5. 1 membre de l'ADPV
Comité consultatif sur l'aménagement de l'accueil de la Mairie	
Membres municipaux	1. BAUDOUIN Noël 2. HOTTON Anne 3. SOURDEAU Jean-Claude 4. HERMENIER Stéphane

DCM N° 2015-06-054 - souscription au service « pôle marchés publics »

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU informe le conseil que le Code des Marchés Publics oblige les communes à soumettre à la concurrence la passation de leurs marchés publics de plus de 15.000 € H.T. En ce qui concerne les marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant de 15.000 à 90.000 € H.T. Un site Internet départemental intitulé www.achatspublics49.org a été mis en place dans un premier temps par l'association ICP, constituée entre les Associations des Maires de Maine et Loire, de la Mayenne, de la Loire Atlantique et de la Sarthe pour aider les collectivités à sécuriser leurs procédures de commande à un moindre coût tout en proposant aux entreprises de chaque département concerné un espace de consultation élargi.

Par ailleurs, face aux nouvelles exigences des textes qui imposent au 1er Janvier 2012 aux communes et EPCI de proposer une solution dématérialisée et sécurisée pour la réception et le dépouillement des offres des entreprises, concernant les marchés de plus de 90.000 € H.T., un

complément de ce support est devenu nécessaire et un accord a été passé par l'Association ICP pour la création d'une plateforme de dématérialisation www.anjoumarchespublics.fr, ouverte à l'ensemble des collectivités publiques du département.

En conséquence, il est proposé au conseil de se prononcer sur la souscription de la commune à ce nouveau service dit « pôle marchés publics », aux conditions indiquées dans le règlement, moyennant un tarif forfaitaire annuel fixé à 190 € pour 2015 (inchangé par rapport à 2012), incluant l'utilisation illimitée des deux sites décrits ci-dessus, ainsi qu'une formation initiale et une assistance technique.

Le conseil, après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la souscription de la commune au pôle « marchés publics » aux conditions proposées, soit 190 € TTC. Une copie de la présente délibération sera adressée à l'Association des Maires de Maine et Loire afin de formaliser l'accord de la commune

Questions diverses :

Commission « Communication – Information – Accueil – Culture », Vice-présidente Mme Anne HOTTON

- Les nouvelles vétusiennes sont en cours de finition et le dossier est chez Loire Impression, le bon à tirer est en réalisation. Un bon de souscription pour la rénovation des vitraux de l'église Saint Paul sera inséré dans chaque feuillet. Distribution à partir du lundi 29 juin 2015, normalement.
- Site internet: le projet avance, la prochaine réunion sera le 29 juin avec Benoit LE SARFFRE de Terre de Pixels. Envois de fichiers concernant la commune.
- Gospel : Les affiches sont disponibles. Il faut s'inscrire auprès de la mairie.
- Théâtre : Une demande de subvention a été faite auprès de Saumur agglo.

Commission « Urbanisme – Bâtiments – Accessibilité – Cimetière », Vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU

- Rue Nationale : nous avons reçu 18 offres de bureaux d'études pour l'appel à candidatures, dossiers à l'étude par Mme RONSIL de l'ATD de BAUGE
- PLU : les dossiers « plan de zonages » et « règlement » afférents sont consultables en mairie jusqu'au vendredi 19 juin 2015. Le préfet demande un dossier complémentaire, à savoir une évaluation environnementale par un cabinet spécialisé ; le cabinet THEMA avait fait une offre optionnelle pour ces travaux, lors du marché traité avec Urban'ism. Il faut affermir cette tranche d'un montant de 6 600.00 € HT.
- L'appel d'offre pour le remplacement des luminaires de la salle des BASSAUGES est en cours
- Les travaux de la rénovation énergétique de la salle des loisirs, sont programmés du 31 août au 17 septembre 2015
- Une étude sur la rénovation énergétique du bâtiment MAM-RAM est en cours par le cabinet EDEL, mandaté par le SIEM.
- Fournisseur de gaz – Monsieur Sourdeau représente l'étude des offres de différents fournisseurs de gaz en vue de réaliser des économies de fonctionnement.

Parcours santé – M. Stéphane HERMENIER

3 offres sont à l'étude

1. Proludic à10 040.75 € HT
2. Rondineau à9 432.94 € HT
3. Créabois à9 063.12 € HT

Une deuxième phase d'étude s'ouvrira avec le comité consultatif prévu à cet effet le 22/06/2015 à 18h. La mise en place est souhaitée pour septembre/octobre 2015.

Campagne de communication de SMIPE – M. Ludovic POT

Le SMIPE lance une action porte à porte auprès des administrés de Vivy pour faire connaître le syndicat et diffuser les consignes du tri sélectif. Quatre ambassadeurs parcourront Vivy : Catherine BEILLARD, Laura MOREAU, Julien MAHAUT et Franck MENANT.

Thierry NAUDIN vice-président de la commission sports

Extrait de la commission sport du mardi 12/05/2015

Les points suivants ont été évoqués

Pour le foot

- Poteaux + grillage
- Problème de vandalisme
- mis en place de l'enrouleur pour l'arrosage.

Pour le tennis de Table

- les luminaires
- la couleur des stores dans petite salle des sports qui n'est plus conforme
- demande d'un club house
- le sol de la salle de sport

Pour le tennis

- problème de vandalisme sur le filet extérieur.

Pour le badminton

- L'organisation des terrains fait que les buts de hand sont dangereux car trop près. Demande faite de retirer ces buts si les écoles ne les utilisent pas. Fait.

Pour la pétanque

- Demande de matérialisation des terrains (voir pour une lisse à 60 cm du sol
- demande d'une banderole avec le logo de Vivy.

Pour la danse

- Demande avait été faite pour bancs et portemanteaux.⇒ OK, mais gros tapis bleu souvent stocké devant.
- Le nouveau local rue Nationale est opérationnel depuis mi-février.
- demande d'un mécanisme permettant de dérouler et enrouler plus facilement les lino avant et après chaque séance. Mise en place à prévoir pour la rentrée.

Pour le billard

- 7ème OPEN WE 25-26-27 Septembre. Salle des sports réservée du Jeudi 24 au lundi 28

Basket

- Le nouveau panneau affichage a été installé le 02-03-2015

Répartition de la subvention communale.

- Comme les années précédentes, il a été provisionné 6500€ à l'AGVO afin de répartir aux sections.
- La Commission décide de reconduire à l'identique les montants aux sections :

Foot :	1675 €
Basket :	970 €
Tennis de table :	790 €
Tennis :	605 €
Pétanque :	470 €
Danse / Gym :	1035 €
Billard :	420 €
AGVO :	35 € (frais de tenue de compte)
- Le Badminton ne souhaite pas de subvention
- les 500€ restants serviront à l'AGVO pour des projets ponctuels (achat d'un filet pour le tennis par exemple).

Extrait de la réunion de préparation du forum des associations le mardi 2 juin 2015

Préparation du Forum

Forum des associations dimanche 6 Septembre, salle des sports de 10H à 18H

Animations intérieures

- Mise en place
 - Nouveau plan en U avec plot central (plus resserré) qui laisse un tiers de la salle pour les animations (cf plan joint)
 - Nouveau stand : Conseil municipal des Jeunes
 - Rappel : chaque stand est doté d'une table, 2 chaises (prévoir chaises coque de la salle des Loisirs), de grilles et d'un branchement électrique si besoin
- Animations ponctuelles
 - Harmonie OK fin de matinée (avant le verre de l'amitié)
 - P'tits musiciens de Vivy OK pour intervention d'environ 1/2 heure
 - Chorale OK pour intervention le matin : chef de chœur absent l'après-midi
 - Reste à contacter : danse
- Animations tout au long de la journée
 - Tennis de table, badminton
 - AFR : jeux, stand maquillage
 - Joyeux retraités : Belote, tarot

Animations extérieures

Toutes les animations extérieures sont regroupées derrière le club-House. Prévoir barrières pour délimiter parking et animations.

- Pétanque
- Association Plumes, poils, sabots
 - ⇒ Balades à poney
- Structure gonflable. Bruno a pris contact auprès de Bulle d'air Animation
- Chasse au trésor + goûter pour les enfants en après-midi
- Pêcheurs vétusiens
- Pas de marché de producteurs cette année.

Logistique

- Buvette prise en charge par l'APE La Vétusienne (avec soutien stocks du Foot)
- Restauration prise en charge par Foyer des jeunes (soutien stocks par Comité des fêtes à confirmer)
- A confirmer également auprès du Comité des fêtes le prêt de matériel : friteuse, sono, stands, tables, rallonges électriques, machine à barbe à papa...

Communication

- Affiche préparée par Julie Simon. Ok pour diffusion dans nouvelles Vétusiennes fin Juin.
- Prévoir diffusion flyers dans cahiers d'école semaine de la rentrée.
- Prévoir diffusion flyers dans Boîtes à lettres avec aide du club des Joyeux Retraités environ 15 jours avant.

Canaux habituels : Saumur-Kiosque, Courrier de l'Ouest + Infos Locales, "Plus proche de vous"

Triathlon – plan d'eau des Monteaux

Madame le Maire informe le conseil que les écoles militaires de Saumur organisent un triathlon le jeudi 25 juin 2015 de 8h00 à 12h00. Durant cette période, la pêche sera interdite.

AFR Neuillé-Vivry

L'assemblée générale de l'AFR se tiendra le 10 juin 2015 pour élire son nouveau bureau. Madame le Maire sera présente.

Parking/arrêt de bus au cimetière

Le nouveau candélabre est installé et opérationnel. Le dispositif lumineux autonome sera déplacé à l'arrêt de bus du vieux bourg.

École publique la Vétusienne - amélioration de la performance énergétique.

Le programme européen à destination des territoires est un fonds géré par la Région, mais les 9 communautés d'agglomération sont « organismes intermédiaires » pour ITI (« investissement territorial intégré ») concernant les territoires urbains → agglo de Saumur. A ce titre, la commune a répondu à l'appel à projet et a obtenu une aide de 200 000 €.

D'autres aides devraient être octroyées par le SIEMML et la Région.

Clos des Bassauges

Une étude est en cours de réalisation par Saumur Habitat dans l'optique de construire un lotissement d'une 20aine de T3 accessibles aux seniors. Une présentation du projet est prévue pour le conseil municipal de juillet.

Participation citoyenne

La mairie a reçu une 50aine de candidatures pour être citoyens référents. La gendarmerie procédera à une étude de moralité pour chaque candidat.

Aides aux remplacements ponctuels

Madame le Maire remercie madame Marteau pour sa grande disponibilité afin d'aider les services scolaires à pallier aux remplacements ponctuels.

SIMAEP de Blou – Pierre-Yves DEMION

La population desservie par le réseau d'eau du SIMAEP de Blou a augmenté de 100 personnes pour atteindre 5 934 personnes. Le prix TTC du service au m3 est passé de 1.38 € à 1.43 € (soit une augmentation de 3.62%) pour une consommation inférieure à 120 m3. Pour la facturation, une seule facture sera envoyée aux administrés, au lieu de deux actuellement, pour une échéance au 1 décembre de chaque année. La qualité de l'eau est bonne et le réseau à un rendement de 87.5 %.

Maisons fleuries – Christelle BESNARD

La réunion de préparation est prévue le mardi 7 juillet 2015 à 19h à la mairie.

Commission « Affaires sociales et scolaires – Jeunesse – Cantine », Vice-Présidente Mme Sylvie PRATS

La cueillette des fraises pour la cantine est prévue le mercredi 10/06/2015, départ à 18h place de l'église. Sont bénévoles : Noël BAUDOUIN, BESNARD Christelle, PRATS Sylvie, MARTEAU Josette, SABIN Sophie, HOTTON Anne.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 06 juillet 2015 à 20h puis le lundi 7 septembre 2015 à 20h.

Madame le Maire précise qu'il n'y aura pas de séance de conseil municipal au mois d'août 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Délibérations du 08 juin 2015

Numéro	Date	Objet
2015-06-040	08/06/2015	Cimetière - rétrocession et remboursement d'une concession acquise par Madame et Monsieur ROUCHER Monique et Jean
2015-06-041	08/06/2015	Contrat Enfance Jeunesse – Avenant année 2015
2015-06-042	08/06/2015	dénomination de voie
2015-06-043	08/06/2015	Achat de terrain
2015-06-044	08/06/2015	vente d'une partie du chemin rural n°32
2015-06-045	08/06/2015	échange d'un chemin rural avec un chemin privé
2015-06-046	08/06/2015	instruction des droits du sol – mise en place du service instructeur de Grand Saumurois
2015-06-047	08/06/2015	modification du taux de la taxe d'aménagement
2015-06-048	08/06/2015	Cantine – tarifs rentrée 2015/2016
2015-06-049	08/06/2015	Accueil Périscolaire – tarifs rentrée 2015/2016
2015-06-050	08/06/2015	Subvention à l'école privée du Sacré Cœur pour le voyage cycle III
2015-06-051	08/06/2015	Théâtre - tarifs 2015
2015-06-052	08/06/2015	Ecoles privées sous contrat - prise en charge par la Commune des dépenses de fonctionnement
2015-06-053	08/06/2015	création de comités consultatifs
2015-06-054	08/06/2015	souscription au service « pôle marchés publics »

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
BARILLÉ Christian <i>Conseiller municipal</i>	
DOUBLARD Isabelle <i>Conseillère municipale</i>	
BARREAU Bruno <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	